

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 septembre 2024**

DELIBERATION N° 2024/141

**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE DE FABRICATION ET INSTALLATION DES
PANNEAUX SIGNALIQUES ENTREES DE VALLEES ET ENTREES DE COMMUNES
SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVUSP - AUTORISATION À LA PRÉSIDENTE POUR LA
SIGNATURE DU MARCHÉ**

Date de convocation : 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : 26
Présents : 18
Absent(s) : 8
- dont suppléé(s) : 1
- dont représenté(s) : 4

Résultat du vote :

Votants : 23
- dont « pour » : 23
- dont « contre » : 0
- dont « abstentions » : 0

PRESENTS :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BANCILLON BOË** Fabienne, **DONNEAUD** Chantal, **GARCIER** Clarisse, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth, **OCCELLI** Chloé, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès et **REYNAUD** Sandra.

MM. **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **GASTON** Arnaud, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **MARTIN** Jacques, **ORTUNO** Miguel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric, et **TRON** Jean-Michel.

EXCUSES :

Mme **BARDIN** Régine (*pouvoir à OKROGLIC Dominique*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*pouvoir à BANCILLON BOË Fabienne*), **FORTOUL** Jacques (*pouvoir à PELLOUX Jacques*), **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*pouvoir à GASTON Arnaud*) et **OLIVERO** Albert (*suppléé par MARTIN Jacques*).

ABSENTS :

Mmes **BLATTMANN** Sabine et **MATTERA** Wendy.

M. **ISOARD** Bernard.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **GARCIER-RICHAUD** Hélène.

OBJET : MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE DE FABRICATION ET INSTALLATION DES PANNEAUX SIGNALÉTIQUES ENTRÉES DE VALLEES ET ENTRÉES DE COMMUNES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVUSP - AUTORISATION À LA PRÉSIDENTE POUR LA SIGNATURE DU MARCHÉ.

Exposé des motifs :

La Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) s'engage dans un projet de conception et d'installation d'une signalisation cohérente et harmonisée sur l'ensemble de son territoire. Cette démarche découle directement des objectifs définis par le schéma touristique de 2018, qui a mis en évidence la nécessité de renforcer l'identité territoriale et la visibilité touristique de la vallée.

Le projet prévoit l'installation de neuf totems d'entrée de vallée et de vingt-sept totems d'entrée de communes, formant ainsi un réseau d'éléments visuels distinctifs et unifiés.

Dans ce cadre, et afin de mener à bien ce projet ambitieux, un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé, en conformité avec l'estimation de marché réalisée par le cabinet Envergure, notre assistant à maîtrise d'ouvrage sur ce projet, afin de sélectionner les prestataires chargés de la fabrication et de l'installation des totems aux entrées des communes et du territoire.

Il convient de procéder à l'attribution et à la signature du marché à la suite de la procédure de sélection réalisée et à l'avis de la commission MAPA communiquée le 20 septembre 2024. Ce marché est composé de deux lots :

- Lot 1 : fourniture des panneaux (9 panneaux de territoire, 27 panneaux de communes + 27 lames amovibles),
- Lot 2 : installation et pose des panneaux (36 panneaux au total + option pour retrait de panneaux).

Entendu l'exposé,

Le conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et les articles L2123-1 et suivants ;

VU sa délibération n°2024/43 du 26 mars 2024 approuvant le projet de fabrication et d'installation de totems d'entrée de territoire et d'entrée de communes et les demandes de subventions ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon de procéder, par la voie de procédure adaptée, à une consultation pour la fourniture et l'installation des panneaux aux entrées de communes et de territoire ;

VU les résultats de la mise en concurrence qui a été menée, y compris la renégociation ;

VU l'avis de la commission consultative pour l'attribution des MAPA réunie le 20 septembre 2024 ;

Sur proposition de Mme Agnès PIGNATEL, vice-présidente en charge de l'attractivité du territoire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

- **APPROUVE** l'avis de la commission MAPA.
- **ATTRIBUE** le marché « fabrication et installation des panneaux signalétiques entrées de vallées et entrées de communes sur le territoire de la CCVUSP » à la société SICOM SA pour un montant total de 107 066.88 € HT réparti comme suit :

| | Entreprise | Montant total en euros HT |
|--|-------------------|----------------------------------|
| Lot 1 – Fourniture des panneaux | SICOM SA | 67 226,40 |
| Lot 2 – Installation et pose des panneaux | SICOM SA | 39 840,48 |

- **AUTORISE** la Présidente à procéder à la signature dudit marché avec l'entreprise retenue.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents afférents à cette décision.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget général de la communauté – section investissement – opération 60.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUES.



Signature :

Signé par : Elisabeth JACQUES
Date : 26/09/2024
Qualité : Présidente

